



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Service urbanisme-Aménagement urbain
Tél : 01-34-08-19-44
urbanisme@ville-isle-adam.fr

DRIEAT / SCDD
Département Evaluation Environnementale
12 COURS LOUIS LUMIERE
CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX

L'Isle-Adam, le 24 mai 2022.

AB-22-161

Objet : Dossier de demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°1 de notre Plan Local d'Urbanisme, veuillez trouver un dossier de demande d'examen au cas par cas afin de recueillir votre avis.

Aussi, vous trouverez en pièces jointes :

- Le formulaire de demande d'examen au cas par cas.
- L'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- La notice explicative.
- Le règlement écrit modifié.
- Le règlement graphique modifié.
- La liste des annexes modifiée.
- La délibération n° 2009-85 du conseil municipal approuvant l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat accompagnée de ses annexes
- La délibération n°2013-03-36 du conseil municipal fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal accompagnée d'un plan graphique.
- L'inventaire des sites et des sols pollués.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du Service Urbanisme
Alexandre BOUCART



B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr